

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 5 octobre 2020

Date de l'annonce publique : 24/09/2020

Date de la convocation des conseillers : 24/09/2020

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; MAJERUS, rédacteur remplaçant le secrétaire communal.
Procuration	Néant.
Absences	Néant.
Référence	CC.2020-10-5 - 10.0
Point de l'ordre du jour	10.0
Objet	Nouveaux statuts du syndicat STEP.

Le conseil communal,

Oùï les explications du collège échevinal au sujet du projet de statuts du syndicat intercommunal pour l'exploitation de la station d'épuration de Bettembourg et pour la réalisation de toutes activités de recyclage et de gestion écologique (STEP) ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats des communes ;

Vu la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;

Vu la loi modifiée du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets ;

Vu la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;

Revu sa décision du 26 juillet 1991 autorisant la création du syndicat intercommunal pour l'exploitation de la station d'épuration de Bettembourg et pour la réalisation de toutes activités de recyclage et de gestion écologique (STEP) ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 10 janvier 1992 autorisant la création du syndicat intercommunal pour l'exploitation de la station d'épuration de Bettembourg et pour la réalisation de toutes activités de recyclage et de gestion écologique (STEP) et ses statuts ;

Vu la délibération du comité du STEP du 15 juillet 2020 portant approbation du présent projet de statuts ;

Considérant que les modifications et adaptations ont été nécessaires afin :

- que le syndicat puisse se conformer à la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes ;
- que le syndicat puisse se conformer aux exigences de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;
- que le syndicat puisse se conformer aux exigences de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets ;
- que les nouveaux statuts prennent en compte l'évolution du syndicat au cours des dernières années ;
- que le nouveau texte prenne en considération les nouvelles missions et exigences que le syndicat devra accomplir dans un proche avenir ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le texte des nouveaux statuts du syndicat intercommunal pour l'exploitation de la station d'épuration de Bettembourg et pour la réalisation de toutes activités de recyclage et de gestion écologique (STEP) tel qu'arrêté par le comité du syndicat en date du 15 juillet 2020 et figurant en annexe de la présente délibération.



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Référence

Séance publique du 5 octobre 2020

Point

CC.2020-10-5 - 10.0

Objet

10.0

Nouveaux statuts du syndicat STEP.



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 5 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 20 octobre 2020

Le bourgmestre,

Le secrétaire,